

COMPTE RENDU - CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2015

Présents : BOISSARD Jean-Claude, ARNAUD Françoise, REBOUILLAT Denis, MRCELA Christel, PELLETIER Lionel, PERRAUD Claude, ROCHHIA Emmanuel,

Excusés : BEURRIER Jacques, CARLOT David, MONNOT Marie Hélène

Secrétaire : PERRAUD Claude

Le Conseil Municipal approuve le précédent compte rendu.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : vente de taillis et achat de panneaux de signalisation. Demande acceptée à l'unanimité.

Délibération - Vente de taillis parcelles 10,14 et 18 :

Monsieur le Maire propose aux conseillers de mettre en vente les taillis des parcelles 10, 14 et 18.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de mettre en vente ces taillis avec proposition de prix sous plis cachetés.

La date limite pour déposer les offres en mairie est fixée au 31/12/2015.

Délibération - Achat panneaux de signalisation :

Monsieur le Maire informe les élus qu'il conviendrait d'investir dans divers panneaux de signalisation, dont :

- panneau de rue pour le chemin du Sabotier,

- panneaux de fin d'agglomération,

pour un montant global de 800.00 € HT.

- des n° de maison concernant les habitations non équipées pour un montant unitaire de 6.24 € HT.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider cette commande auprès de la société Signaux Girod pour les montants indiqués ci-dessus.

Délibération - Modification de statuts de l'EHPAD Pierre BABET :

Monsieur le Maire présente aux conseillers les nouveaux statuts proposés par l'EHPAD de Chaussin.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'approuver la modification des statuts de l'EHPAD Pierre BABET.

Délibération - Dissolution CCAS:

Monsieur le Maire informe les élus que l'article 79 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 permet aux communes de moins de 1 500 habitants de supprimer leur CCAS.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de supprimer le CCAS de Rye avec effet immédiat.

Délibération - CIS Chaumergy :

Monsieur le Maire présente aux conseillers le courrier de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours du Jura nous proposant de rattacher, en premier appel, la commune de Rye au Centre d'Incendie et de Secours de Chaumergy.

Après délibération et à l'unanimité des présents, le conseil municipal décide de valider la proposition de rattachement de la commune de Rye au CIS de Chaumergy.

Délibération - Calendrier d'accessibilité des ERP :

Monsieur le Maire informe les conseillers que nous devons présenter avant le 27/09/2015 au Préfet du Jura un Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmé) concernant les travaux d'accessibilité des établissements recevant du public. Ci-dessous les grandes lignes de l'Ad'ap :

2016 :

- Etude et réalisation des travaux d'accessibilité de la salle des fêtes et de l'église
- Etude travaux d'accessibilité de la Mairie

2017 / 2018 :

- Réalisation éventuelle des travaux d'accessibilité de la Mairie

Après délibération et à l'unanimité des élus, le conseil municipal décide de valider l'Ad'ap.

Délibération - Coupe A103 :

Monsieur le Maire propose aux élus de faire procéder au marquage des arbres en vue d'une éclaircie de la parcelle A103.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de confier le marquage de la parcelle A103 à l'ONF.

Délibération - Aménagement extérieur de la salle des fêtes :

Monsieur le Maire informe les conseillers de détériorations constatées au niveau du toit de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité approuve un aménagement pour gérer l'accès des camions à la cuisine de la salle des fêtes.

Une étude et des devis seront proposés lors d'un prochain conseil municipal.

Informations diverses :

- Affouage : la date limite d'inscription à l'affouage 2015-2016 est fixée au 16/10/2015. Inscriptions en mairie. Tirage au sort : dimanche 8 novembre de 10h à 11h30.
- Liste électorale : En raison des élections régionales qui auront lieu en décembre 2015, les inscriptions sur les listes électorales de la communes seront prises en compte jusqu'au 30/09/2015.
- Opération brioches : la vente des traditionnelles brioches aura lieu du 5 au 11 octobre 2015.